

ACTU SANTE TRAVAIL

octobre 2017

Sommaire :

Extraits du journal officiel de la République française	2
Extraits du journal officiel de l'Union européenne	3
CISME	3
Jurisprudence	4
Circulaire	4
Recommandations ANSES	4
Recommandations ANACT	4
Les questions juridiques de l'ISTNF	5
Le tweet du mois	5
Les brèves	6
Rapports et études	9
Sur le web	10
La boîte à outils	11
Les chiffres en plus	13
Congrès, colloques, évènements	14
Humour	14

14/09/2017

- [Avis](#) relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des services de santé au travail.

16/09/2017

- [LOI n° 2017-1340 du 15 septembre 2017](#) d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social.
Commentaires : Le gouvernement doit prendre les ordonnances prévues dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi. Ce délai sera respecté puisque les 5 ordonnances seront adoptées en Conseil des ministres le 22 septembre. Le gouvernement devra ensuite déposer pour chacune des ordonnances un projet de loi de ratification devant le Parlement dans un délai de trois mois à compter de la publication des ordonnances. Rappelons que cette loi autorise le gouvernement à réformer le droit du travail par ordonnances sur différents points, notamment la fusion des IRP en une instance unique, la transformation du compte professionnel de prévention de la pénibilité (C3P) en un compte professionnel de prévention et la création d'un droit au télétravail pour le salarié. Editions législatives, le 20/09/2017.
- [Arrêté du 30 juin 2017](#) instituant une sensibilisation aux « gestes qui sauvent ».

22/09/2017

- [Arrêté du 8 août 2017](#) portant modification d'arrêtés d'agrément et d'habilitation d'organismes de contrôle en application du décret n° 2001-386 du 3 mai 2001 modifié relatif aux équipements sous pression transportables et de l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres, dit « arrêté TMD »

23/09/2017

- [Arrêté du 15 septembre 2017](#) portant agrément d'organismes pour effectuer les vérifications techniques réglementaires dans les établissements recevant du public.
- [Arrêté du 15 septembre 2017](#) portant habilitation d'un bureau de vérification pour l'application du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les chapiteaux, tentes et structures recevant du public.

Loi travail

- [Ordonnance n° 2017-1385 du 22 septembre 2017](#) relative au renforcement de la négociation collective.
- [Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017](#) relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales.
- [Ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017](#) relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail.
- [Ordonnance n° 2017-1388 du 22 septembre 2017](#) portant diverses mesures relatives au cadre de la négociation collective.
- [Ordonnance n° 2017-1389 du 22 septembre 2017](#) relative à la prévention et à la prise en compte des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels et au compte professionnel de prévention.

*Le texte précise les modalités d'entrée en vigueur du nouveau dispositif. Pour rappel, l'ensemble des nouvelles règles relatives à la prise en compte de la pénibilité entrera en vigueur le **1er octobre 2017**. Un délai supplémentaire est toutefois accordé s'agissant des dispositions relatives au financement et à la gestion du compte par la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la sécurité sociale. L'ordonnance précise qu'à compter du 1er octobre 2017, les quatre critères exclus du C2P (manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux) ne donneront pas lieu à cotisation additionnelle. Durant le dernier trimestre 2017, seules les rémunérations des salariés exposés aux six facteurs retenus pour le C2P entreront dans le calcul du montant de la cotisation additionnelle des employeurs* Les Editions législatives, 26/09/2017.

De nombreuses mesures entreront en vigueur dès le lendemain de la publication des ordonnances. D'autres, comme le comité social et économique qui fusionnera les trois instances représentatives du personnel, nécessitent des décrets d'application qui seront publiés dans les prochaines semaines, et au plus tard au 31 décembre 2017, pour une mise en place progressive adaptée au calendrier des entreprises et des représentants des salariés. (Newsletter Conseil des ministres du 22/09/2017).

Le Ministère du travail a mis en ligne le 20 septembre dernier 5 vidéos pour comprendre la réforme du Code du travail.

- [Consulter la page et lire les vidéos.](#)
- [Télécharger le dossier de presse](#) (conférence de presse, 30/08/2017).

Extraits du journal officiel de l'Union européenne

31/08/2017

- [Règlement \(UE\) 2017/1510 de la Commission du 30 août 2017](#) modifiant les appendices de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) en ce qui concerne les substances CMR (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

07/09/2017

- [Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement \(CE\) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil](#) concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1907/2006] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

29/09/2017

- [Décision d'exécution \(UE\) 2017/1774 du Conseil du 25 septembre 2017](#) soumettant la N-(1-phénéthylpipéridine-4-yl)-N-phénylacrylamide (**acryloylfentanyl**) à des mesures de contrôle.

CISME

- [Ordonnance relative à la prévisibilité et à la sécurisation des relations de travail](#) : Focus chapitre 5 : obligations de l'employeur en matière de reclassement pour inaptitude et contestation des avis, propositions, conclusions écrites ou indications émis par le médecin du travail.

Jurisprudence

Chute d'un échafaudage intérimaire : A la suite de la chute d'un intérimaire, causée par la rupture d'une poutre rouillée scellée au bâtiment, sur laquelle deux travailleurs avaient fixé une poulie, la responsabilité du chef de l'entreprise utilisatrice n'est pas retenue car la chute n'est pas due au mauvais état de la poutre. OPPBTP, septembre 2017.

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Civile 2 n°16-16628](#) du 18/05/2017

Circulaire

Prévention des TMS en abattoir et création d'un réseau santé et sécurité : Des travaux menés par le ministère de l'agriculture depuis 2012 ont permis de mettre en perspective des repères pour la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) en abattoir. Ces problématiques de TMS revêtent un aspect multifactoriel, ne s'arrêtant pas seulement à des considérations d'ergonomie de poste. Ces résultats ont abouti à la constitution d'un réseau de compétence, orienté dans un premier temps vers la problématique des TMS, mais allant au-delà pour traiter des préoccupations de santé et sécurité au travail en abattoir de manière plus globale.

- Une [note du ministère de l'agriculture du 1er juin 2017](#) décrit la constitution, les modalités de fonctionnement et les missions de ce réseau de compétence. *Editions Législatives, 15/09/2017.*

Recommandations ANSES

20/09/2017

AVIS complémentaire de l'Anses relatif à l'Expertise relative aux facteurs de risques professionnels éventuellement en lien avec la **surmortalité des égoutiers** - résultats de la campagne de mesures de polluants biologiques dans l'air des égouts parisiens.

- [Lire l'avis](#)

L'ANSES présente des résultats complémentaires, issus d'une campagne de mesures d'agents biologiques potentiellement présents dans l'air des égouts parisiens, réalisée par la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île de France (CRAMIF). Les résultats de cette campagne confirment que le réseau de collecte dans lequel évoluent quotidiennement les égoutiers est un milieu insalubre, constat déjà réalisé lors de l'analyse des données d'exposition à des polluants chimiques publiée dans l'avis de juin 2016. L'Agence recommande une série de mesures techniques et organisationnelles afin de réduire l'exposition des travailleurs.

Recommandations ANACT

Livre blanc « Apprendre à manager le travail » : L'Anact formule **18 recommandations** pour apprendre à manager le travail. L'objectif de ce livre blanc est de servir de base de discussion aux pouvoirs publics, aux entreprises, aux écoles d'ingénieurs et de management, aux organismes de formation continue pour réfléchir à une meilleure prise en compte la qualité de vie au travail et du management du travail au sein des formations initiales et continues des managers et ingénieurs.

- Le livre blanc et sa synthèse sont disponibles en accès libre [ICI](#).

Les questions juridiques de l'ISTNF

Quel est le rôle du médecin du travail dans la mise en place d'un temps partiel thérapeutique ? L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article.](#)

Quelle réglementation en cas d'accident du travail d'un télétravailleur ? L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article.](#)

La faute inexcusable de l'employeur se présume-t-elle ? L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article.](#)

La responsabilité pénale de la personne morale ne peut être retenue si l'actuel gérant la représentant n'a pas commis l'infraction L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article.](#)

Quelle réglementation en cas d'accident du travail d'un télétravailleur ? L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article.](#)

Quelle réparation pour la victime d'un AT/MP lorsque la faute inexcusable de l'employeur est reconnue ? L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article.](#)

Dans quelle mesure l'employeur peut-il utiliser un registre des accidents bénins pour « déclarer » les accidents du travail ? L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article.](#)

Lorsque la maladie ne remplit pas les conditions du tableau, l'avis du CRRMP est obligatoire pour sa prise en charge au titre de la législation professionnelle. L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article.](#)

Dossier : Projets d'ordonnances du 31 août 2017 réformant le droit du travail L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire le dossier.](#)

Le tweet du mois

25 septembre 2017 :

Mr Dumont, Directeur de l'AIST87 et Mr Filloux médecin du travail, intervenaient lors de l'atelier organisé par le Medef dans le cadre de la réforme de la médecine du travail.



Réforme du Code du travail : ce qui va changer pour le BTP. Simplification du compte pénibilité, fusion des institutions représentatives du personnel, barème impératif de dommages-intérêts en cas de licenciement abusif... Panorama des grandes lignes de la réforme du Code du travail, que le gouvernement a présentée le 31 août. *Lemoniteur.fr, le 31/08/2017.*

- [Lire l'article.](#)

« Pourquoi je suis ravi d'être en médecine du travail », le plaidoyer d'un interne pour sa spécialité. Rafael Alcaraz-Mor est un interne heureux. Le jeune homme, actuellement en dernier semestre de stage en médecine du travail, dit s'épanouir dans la spécialité qu'il a choisie, non pas par défaut, mais par vocation. Initiative originale, il s'en est expliqué dans un texte publié récemment dans la revue « La presse Médicale ». *Le Quotidien du médecin, le 02/09/2017.*

- [Lire l'article et visionner la vidéo.](#)

Simplifier les données de santé au travail : la fausse bonne idée des partenaires sociaux ? Les membres du COCT souhaitent étudier un moyen de regrouper toutes les informations sur la santé au travail des salariés pour pouvoir les étudier et faciliter la prévention. Mais si l'intention peut paraître louable, la route pour parvenir à l'objectif risque d'être longue...*Entreprise.news.fr le 04/09/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Réforme du compte pénibilité : ce que dit le projet d'ordonnance : Le gouvernement vient de publier un projet d'ordonnance transformant le [compte pénibilité](#) en "compte professionnel de prévention". Ce texte concrétise-t-il les promesses faites par le premier ministre Edouard Philippe, qui avait annoncé une suppression de quatre critères de pénibilité touchant notamment le BTP ? Eclairage avec deux spécialistes en droit social. *Batirama, le 04/09/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Prévention des cancers : une campagne d'information sur l'alcool et l'alimentation.

La campagne est motivée par le constat suivant : 40% des cancers pourraient être évités. En effet 4 cancers sur 10 résultent de l'exposition à des facteurs de risque liés à nos modes de vie et comportements (alimentation, alcool, tabagisme, activité physique). *INCa le 05/09/2017.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)

Silicose, retour d'un vieux fléau au 21e siècle : Loin d'avoir disparu, la silicose est au contraire, si l'on peut dire, l'une des maladies sociales et environnementales les plus prometteuses du 21e siècle. Elle est amenée à progresser à un rythme rapide, parallèlement à l'industrialisation des pays émergents. *INED septembre 2017.*

- [Lire l'article.](#)

L'OIT appelle à s'attaquer à la hausse des lésions et maladies professionnelles mortelles : Les lésions et les maladies professionnelles mortelles ont augmenté, passant de 2,3 millions à 2,78 millions par an selon les nouvelles données publiées à l'occasion du Congrès mondial sur la sécurité

et la santé au travail organisé à Singapour. L'OIT a lancé un appel en faveur d'une action mondiale concertée afin de relever les nouveaux défis émergeant dans le domaine de la sécurité et la santé au travail. *OIT, le 07/09/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Quoi de neuf en normalisation SST ? Eurogip exerce une veille dans le cadre de son activité Normalisation en santé-sécurité au travail (SST) sur les publications de normes, nouveaux sujets inscrits au programme normalisation et consultations pour le mois de septembre 2017 *(07/09/2017)*

- [Télécharger le document](#)

Happy birthday ! L'OPPBTB a 70 ans : Pour célébrer 70 ans de progrès en prévention, l'OPPBTB a prévu plusieurs moments clés. 2017 sera une année de fédération de l'ensemble des acteurs autour de la prévention. Objectif : inciter et encourager les acteurs de la construction à poursuivre et amplifier leur dynamique en prévention. Au programme, sont prévus : kits d'animation sécurité, trophées, colloque, exposition, événements régionaux, communication externe... une multitude d'événements et d'actions organisés en partenariat, au service des entreprises et de la culture positive de la prévention. *OPPBTB, le 14/09/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Souffrance au travail, licenciements... Free et Lidl épinglés par Cash Investigation. Ce numéro du magazine d'Elise Lucet intitulé "Travail, ton univers impitoyable" révèle l'envers du décor au sein de deux entreprises emblématiques, Lidl France et Free (groupe Iliad) et pointe des méthodes de management aux conséquences parfois très lourdes. Diffusion le 26/09/2017. *Francetvinfo.fr, 19/09/2017.*

- [Voir ou revoir le documentaire.](#)

Une intersyndicale appelle à l'adoption d'une norme contre les violences sexistes et sexuelles : La CGT, la CFDT, la CFTC et FO, membres de la Confédération syndicale internationale, ont adressé au Premier ministre un courrier unitaire demandant au gouvernement français de soutenir l'adoption d'une norme de l'Organisation internationale du travail sur les violences sexistes et sexuelles. Cette dernière a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session de la conférence internationale du travail, qui aura lieu en juin 2018. Dans un communiqué de presse du 22 septembre, la CGT plaide pour que le gouvernement français défende cette « norme contraignante » pour qu'elle puisse « protéger l'ensemble des femmes du monde contre les violences au travail ». *LSQ, 27 septembre 2017.*

Substances cancérigènes : Mieux cibler les sources d'exposition. Le cancer est une maladie sournoise qui met habituellement plusieurs années à se manifester. Elle résulte dans certains cas de l'exposition des personnes atteintes à des substances présentes dans leur milieu de travail, ou encore de circonstances propres à leur emploi. *Préventionautravail.com, septembre 2017.*

- [Lire l'article.](#)

Myopie et aptitude au travail : De nombreuses personnes sont myopes, mais ce trouble de la réfraction est le plus souvent sans incidence sur l'aptitude au travail. Ce n'est que lorsque la myopie est forte et s'accompagne alors d'une acuité visuelle médiocre aux bas éclaircissements ou d'atteintes du champ visuel, qu'un aménagement du poste de travail devra être envisagé. Dans certains métiers réglementés, la myopie peut être une cause d'inaptitude, il existe un niveau maximum d'amétropie fixé par les textes. *Atousanté le 24/09/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Médecin et infirmier du travail : le couple gagnant. L'infirmier en santé au travail est une fonction qui existe depuis très longtemps bien que ce professionnel de santé ait été longtemps seulement cantonné aux grandes entreprises ou établissements. Miroir social revient sur l'évolution de ce métier dans les services de santé au travail. *Miroir social le 25/09/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Etude sur les infirmiers, eau de javel : une utilisation régulière augmente le risque de BPCO. Les auteurs de cette étude ont passé en revue les données de 55 000 infirmiers aux Etats-Unis. Ils ont passé au crible l'utilisation, depuis 30 ans, de produits désinfectants par les soignants – eau de javel, peroxyde d'hydrogène, alcool, quats. Ces produits sont utilisés pour nettoyer les surfaces et le matériel. La javel figurait parmi les produits les plus utilisés. Or, selon les travaux, les personnes qui utilisent régulièrement ces produits ont environ 33 % de risque de développer une pathologie pneumologique grave, la BPCO. Cette association était visible dès un usage par semaine. *Pourquoidoctors.fr le 11/09/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Examen des systèmes d'alerte et de sentinelle pour détecter les maladies liées au travail Un nouveau rapport de l'EU-OSHA passe en revue les systèmes d'alerte et de sentinelle ou autres systèmes de suivi présentant des caractéristiques appropriées pour la détection des maladies émergentes liées au travail. Cet examen met en évidence les lacunes de ces systèmes, comme l'absence fréquente de collecte de données relatives à l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail, la mauvaise couverture de certains groupes de travailleurs et maladies, comme les maladies mentales, et le faible lien avec la prévention sur le lieu de travail. Il fournit également des exemples de bonnes pratiques et souligne l'importance de la coopération internationale et de la diffusion des données pour tirer un parti optimal des approches fondées les alertes et les sentinelles. *Eurogip le 27/09/2017.*

- [Lire le rapport en anglais.](#)

Étude sur les alarmes de recul des véhicules : Une étude portant sur la perception sonore des deux types d'alarmes de recul (tonale « [bip-bip](#) » et à large bande « [pshit-pshit](#) ») et l'effet du positionnement sur la distribution sonore à l'arrière des véhicules vient d'être publiée. Les résultats montrent que les deux types d'alarmes demeurent audibles pour un travailleur situé derrière un camion et lui permettent de réagir à temps, et ce, même si leur niveau sonore est parfois plus faible que celui du bruit ambiant. Par contre, l'alarme à large bande s'est montrée supérieure à l'alarme tonale en matière de localisation sonore. *IRSST, le 11/09/2017, 92 pages.*

- [Lire le rapport R-977](#)

Un rapport pointe la surmortalité par cancer chez les pompiers : Un rapport, révélé par le quotidien La Provence et que l'AFP a pu consulter le 15 septembre dernier, fait état d'une surmortalité par cancer chez les pompiers, et pointe le rôle des fumées toxiques auxquelles ils sont exposés lors des incendies. *Weka.fr, le 19/09/2017.*

- [Lire l'article](#)
- [Télécharger le rapport](#) (synthèse 43 pages).
- [Télécharger le rapport complet](#)

Déclaration obligatoire des mésothéliomes : Si la part des mésothéliomes pleuraux attribuable à une exposition professionnelle à l'amiante atteint 75 % à 92 % chez les hommes, de nombreuses questions subsistent concernant les facteurs d'exposition chez les femmes, les hommes jeunes et les personnes atteintes d'un mésothéliome localisé hors plèvre. Il existe aujourd'hui des arguments scientifiques forts pour considérer que certaines expositions non professionnelles à l'amiante peuvent jouer un rôle causal dans le mésothéliome de la plèvre. D'autres types d'exposition sont également suspectés de favoriser la survenue de mésothéliomes. Une étude pilote a été menée afin de tester la faisabilité et la pertinence de réaliser des enquêtes d'exposition auprès des individus de ces trois populations, identifiés à partir des notifications reçues dans le cadre de la DO. Elle s'est déroulée dans neuf régions volontaires dont le **territoire Limousin**. Un questionnaire portant sur le parcours professionnel, résidentiel et scolaire du patient et ses activités potentiellement exposantes était administré en face à face par un enquêteur. *INVS le 28/09/2017.*

- [Lire le rapport et Lire la synthèse](#)

Avis concernant les effets de la charge globale de travail sur grossesse : Cet avis scientifique résulte de l'analyse des connaissances scientifiques et des pratiques médicales entourant la charge globale de travail et son impact sur la grossesse. Il intègre également l'opinion de médecins désignés au Programme pour une maternité sans danger (PSMD), colligée en juin 2016 lors d'une formation et d'un exercice délibératif quant aux recommandations sur le sujet. *INSPQ-Québec, septembre 2017, 24 pages.*

- [Télécharger le document](#)

Nanomatériaux : [L'Institut Universitaire Romand de Santé au Travail](#), présente le [PNR 64](#) (Programme National de recherche) ainsi que les travaux des 23 groupes de recherche en Suisse, sur le thème "Opportunités et risques des nanomatériaux" concernant les nanomatériaux synthétiques aux différents stades de leur cycle de vie. Un des groupes de recherche s'est chargé d'investiguer l'impact des nanomatériaux sur les travailleurs et a évalué plus particulièrement l'impact des nanoparticules inhalées issues du soudage de métaux sur les marqueurs de stress oxydant chez les apprentis soudeurs.

- [Lire la publication](#) (En anglais)
- [Consulter les différentes brochures, livre blanc et vidéos.](#)

Sur le web

Le burn-out pour les nuls : Ce livre très complet analyse les raisons du burn-out et les moyens de le surmonter. Il présente les différentes ressources (psychologiques, légales...) et s'adresse aux victimes, mais aussi aux accompagnants et aux acteurs du monde de l'entreprise. *Souffrance et travail, septembre 2017.*

- [Lire l'article.](#)

Le site Souffrance et travail met en ligne la [Liste des Consultations Souffrance et Travail et des Cliniciens Spécialisés](#)

Leptospirose : Ce site web propose une information claire sur cette maladie infectieuse. Il propose également des documents de prévention, brochures, affiches à l'attention des salariés mais aussi des préventeurs et des entreprises.

- [Consulter le site.](#)

Le burn out, une pathologie de civilisation : Maladie qui touche de plus en plus de gens, le burn out est la conséquence d'une société qui ne considère plus l'homme comme le maillon essentiel du système. Mais avant d'être un problème individuel, le burn-out est d'abord une pathologie de civilisation. L'émission de *France Inter* « La tête au carré » du 27 septembre 2017 revient sur cette pathologie.

- [Ecouter l'émission.](#)

Zoonoses - Signalement-tique : Un site et une application contre les tiques. « Signalement-tique » est un site web et une application pour smartphone mis en place par l'Inra et l'Anses, avec le ministère des Solidarités et de la Santé. Le projet met à contribution les volontaires qui souhaitent participer aux recherches pour la lutte contre les tiques et les maladies qu'elles transmettent (notamment la maladie de Lyme) en organisant une collecte d'informations sans précédent : déclarer sa piqûre ou celle de son animal domestique, la géolocaliser, transmettre une photo et même envoyer les tiques aux équipes scientifiques. Des informations sur la prévention ou la méthode pour enlever une tique sont également fournies. *Lettre INRS n° 118, septembre 2017.*

- [Accéder au site Internet](#)

Accessibilité : Dans un souci de mieux accueillir les personnes handicapées, les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public ont l'obligation d'établir, avant le 30 septembre 2017, un registre public d'accessibilité. Ce guide pratique, mis en ligne par la Délégation ministérielle à l'accessibilité, contient une fiche de synthèse permettant au public de connaître facilement les prestations accessibles dans l'ERP. *Délégation ministérielle à l'accessibilité, septembre 2017, 20 pages.*

- [Télécharger le guide.](#)

Nouvelle version du CODIT : Cette nouvelle version du CODIT contient les articles du code du travail à jour au premier avril 2017 et mis à jour le 10 avril 2017. Il intègre notamment les textes issus de la réforme du conseil de prud'hommes et présente de nouvelles fonctionnalités : recherche par mot clé, copier/coller de plusieurs articles, création d'un espace personnel qui pourra être facilement repris dans la version suivante...Le mode d'emploi a été revu et est inclus dans le fichier. *Ministère du Travail, mise à jour juillet 2017.*

- [Accéder à l'outil](#)

Prévention des troubles musculosquelettiques : La Direction Générale Humanisation du travail du SPF Emploi a édité, en collaboration avec l'Institut Prevent, une brochure destinée aux employeurs, médecins du travail et membres de CPPT sur la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS). Cette brochure montre comment fonctionne l'appareil musculosquelettique, comment cet appareil peut se détériorer et enfin, les solutions de prévention des TMS. *CESI, le 12/09/2017.*

- [Télécharger la brochure sur le site du SPF Emploi](#)

Fiches conseil Pôle Santé 66 : ce service de santé au travail des Pyrénées Orientales a édité plusieurs brochures de prévention :

- [Manutention - Ma santé, j'y tiens ! Et vous ?](#)
- [Le bruit - Ma santé, j'y tiens ! Et vous ?](#)
- [Diététique - Ma santé, j'y tiens ! Et vous ?](#)
- [Fiche pratique initiation au défibrillateur](#)
- [Le document unique](#)
- [Risque chimique - Ma santé, j'y tiens ! Et vous ?](#)
- [Risque routier - Ma santé, j'y tiens ! Et vous ?](#)

Guide « Soutenir le retour au travail et favoriser le maintien en emploi. Ce guide a été conçu pour aider à élaborer une démarche d'accompagnement et de soutien au retour au travail d'un employé à la suite d'une absence liée à un problème de santé psychologique, mais aussi à faciliter son rétablissement et son retour au travail. Il s'agit d'un outil pratique, qui allie l'accompagnement individuel et les changements organisationnels. Ce guide s'adresse aux dirigeants d'entreprises, aux services de ressources humaines et aux groupes syndicaux préoccupés par la santé des travailleurs et leur maintien en emploi, mais aussi aux praticiens en milieu de travail, notamment les médecins et les intervenants en santé au travail, les psychologues organisationnels et les conseillers en réadaptation. *IRSST/Université de Laval, 2013 MàJ sept 2017, 40 pages*

- [Télécharger le document.](#)

Poussière de bois – Effets sur la santé : Fiche d'information publié par l'organisme de prévention du gouvernement canadien. Ce document porte avant tout sur les problèmes de santé associés à la poussière de bois provenant du bois non traité. La poussière de bois constitue aussi un problème de sécurité parce qu'elle peut causer un incendie ou une explosion. *Cchst-ca, 20/09/2017.*

- [Lire la fiche.](#)

Être bien sur les lieux de travail quel que soit l'âge – Guide électronique : Ce guide fournit aux organisateurs des lieux de travail des informations et un soutien pour la gestion de la sécurité et de la santé au travail dans le contexte du vieillissement de la main-d'œuvre. Il vise à renforcer la prise de conscience et les connaissances concernant le vieillissement de la main d'œuvre, le processus de vieillissement proprement dit et ses conséquences sur le lieu de travail, et à fournir des orientations pratiques sur la manière de faire face à ces enjeux. *EU-OSHA, septembre 2017.*

- [Accès au guide électronique.](#)

Construire une démarche qualité de vie au travail dans les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux : Les démarches de qualité de vie au travail reposent sur la reconnaissance de l'expertise des professionnels sur leur propre travail et sur leur capacité à identifier des marges de manœuvres et des moyens d'améliorer les organisations. Les documents (démarche et outils) proposés ont été réalisés avec l'Anact et en partenariat avec la DGOS. HAS - septembre 2017.

- [Accéder à la démarche et aux outils](#)
- [Télécharger le guide](#), 25 pages

Apprenti(e) moins de 18 ans, démarre du bon pied dans le monde du travail ! SMIA-Angers, août 2017, 12 pages.

- [Télécharger la brochure.](#)

Guide de prévention à destination des fabricants et des utilisateurs - Pour la mise en œuvre des applications collaboratives robotisées : Ce guide rappelle les obligations des différents acteurs économiques - fabricants, intégrateurs et utilisateurs -, ainsi que la démarche de prévention qu'il convient d'appliquer, celle-ci reposant, à diverses étapes, sur chacun d'eux. *Ministère du travail, édition 2017, 50 pages.*

- [Télécharger le guide](#)

TMS : Le réseau Anact-Aract, en partenariat avec Harmonie Mutuelle, propose deux publications afin de sensibiliser les entreprises sur les troubles musculosquelettiques (TMS). *ISTNF, le 18/09/2017.*

- Un "[auto-diagnostic](#)" proposé pour initier la question des TMS ou faire le point en entreprise. Suis-je concerné et comment ? Dois-je engager ou renforcer sa prévention ? Comment le faire ?
- Le "[guide méthodologique – points de repères, conseils pratiques](#)" plus détaillé aborde concrètement la démarche de prévention

AT et maladies professionnelles : une facture de 476 milliards d'euros par an pour l'UE. "Le coût des maladies et accidents d'origine professionnelle pour l'Union européenne représente 3,3 % de son PIB. Ce sont donc 476 milliards d'euros qui pourraient être économisés chaque année si l'on avait recours aux stratégies, politiques et pratiques adéquates en matière de sécurité et de santé au travail." Voici en substance, les conclusions rendues publiques par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) à l'occasion du XXI^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, qui s'est tenu à Singapour du 3 au 6 septembre dernier. *Preventionbtp.fr, le 08/09/2017.*

- [Lire l'article.](#)

La fréquence des accidents du travail en baisse : Les accidents du travail ont atteint en 2016 un niveau "historiquement bas", selon le bilan de la branche Accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) de la Sécurité sociale. Il y a eu l'an passé 33,8 cas pour 1 000 salariés, contre 33,9 en 2015. Toutes secteurs confondus, les manutentions manuelles sont à l'origine de plus de la moitié des causes d'accidents, suivies par les chutes de hauteur ou de plain-pied (25% des AT). S'agissant des maladies professionnelles, les troubles musculosquelettiques arrivent en tête (87%). Les pathologies psychiques connaissent, de leur côté, une hausse de 40% liée à l'augmentation du volume de demandes de reconnaissance (596 avis favorables prononcés par les caisses régionales en 2016). *Ameli.fr, le 14/09/2017, 20 pages.*

- [Lire l'article](#)
- [Télécharger le rapport.](#)

Bilan 2016 de l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants en France : l'IRSN publie son bilan 2016 des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants en France. Il confirme l'augmentation régulière du nombre de travailleurs suivis et la stabilité de l'exposition individuelle moyenne sur les cinq dernières années.

- [Télécharger le rapport – Bilan 2016 de l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants en France \(PDF, 3,25 Mo\)](#)
- [Télécharger l'infographie avec les chiffres-clés à retenir \(PDF, 549 Ko\)](#)

Trajets professionnels, 1er baromètre d'AXA Prévention : De nombreux Français mettent en danger leur sécurité et celle des autres, lors de leurs trajets professionnels. Pour la première fois, le Baromètre AXA Prévention montre l'ampleur du phénomène : ces conducteurs passent leur temps au téléphone, roulent trop vite et sont très exposés à la fatigue... Par rapport aux autres conducteurs, leur prise de risque est à chaque fois plus excessive. *Axa prévention, le 23/09/2017.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)

Changements organisationnels - La participation des salariés protège-t-elle du risque dépressif ? Les changements organisationnels ont concerné quatre salariés sur dix en 2013. Ils peuvent être un facteur d'insécurité pour les salariés, du public comme du privé, et contribuer à dégrader leur santé mentale. Les effets de ces changements dépendent beaucoup de la qualité de l'information des salariés et de leur consultation sur ces changements : 56 % des salariés ayant vécu un changement disent avoir reçu une information satisfaisante, et 17 % estiment avoir eu une influence sur les changements. Les salariés bien informés présentent moins souvent un symptôme dépressif que ceux qui ne l'ont pas été ; c'est encore plus vrai pour les salariés qui jugent avoir influencé les modalités du changement. Ministère du Travail, DARES, septembre 2017.

- [Télécharger le document DARES analyses n° 61](#) - 7 pages
- [Télécharger les données](#)

Congrès, colloques, évènements

Qualité de vie au travail : premiers résultats des expérimentations HAS : Le lien entre QVT des professionnels de santé et qualité des soins ayant été démontré, [une stratégie nationale pour l'amélioration de la QVT](#) a été lancée fin 2016 par le ministère en charge de la Santé pour fédérer les bonnes pratiques. Des expérimentations sont conduites, animées par les associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract), et soutenues par les agences régionales de santé (ARS). Afin de mesurer l'impact de ces actions et d'en partager les premiers résultats, un séminaire de restitution a été organisé le 11 septembre dernier au ministère des Solidarités et de la Santé sous l'intitulé « La qualité de vie au travail au service de la qualité des soins : imaginer, c'est expérimenter ». HAS, le 11/09/2017.

- [Les résultats de ces expérimentations et les premiers outils opérationnels sont disponibles](#) sur le site de la HAS.

Actes du 9 ème colloque E.Pairs du 9 juin 2017 : Association Santé et médecine du travail, septembre 2017.

- [Télécharger les cahiers de la SMT n° 34](#)

12èmes Journées Nationales d'Etudes et de Formation de Rouen les 6, 7 et 8 juin 2017 : GIT, septembre 2017.

- [Consulter les présentations et les vidéos](#)

Humour

La cuvée 2017 des Prix Ig Nobel pour rire : prenez connaissance des lauréats des Prix Ig Nobel, parodies de ceux décernés chaque année à Stockholm. Le nom de ces distinctions (prononcez *Ignobel*) joue sur le rapprochement entre les termes 'Nobel' et 'ignoble'. Voici les heureux élus dont des chercheurs français qui se sont vus primés lors d'une cérémonie qui a eu lieu jeudi 14 septembre 2017 au *Sanders Theatre* de la prestigieuse Université de Harvard. Si vous voulez savoir « *Pourquoi les hommes âgés ont de grandes oreilles* » C'est [ICI](#) !